



*LA FORCE  
DE L'INDÉPENDANCE*

Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

**RGPP**

**FO exerce son droit d'alerte !**

## **Les préfectures vont-elles perdre aussi CHORUS ?**

Avec l'avenir compromis des sous-préfectures, les préfectures pourraient être, à leur tour, encore plus fragilisées.

Après le lancement de plateformes « Ressources Humaines » régionales, qui pourrait n'être en réalité qu'une première étape, voici que les préfectures pourraient perdre l'application financière CHORUS.

D'après nos informations, se profilerait d'ores et déjà, l'idée d'instaurer un service facturier régional pour toutes les dépenses et recettes de l'État.

En clair, cela signifierait une configuration de la plate-forme CHORUS<sup>1</sup> au niveau régional.

Même si rien n'est encore décidé, ce projet semble-t-il « très appuyé », serait pour l'instant soumis à arbitrage, lequel devrait être rendu pour la fin de l'année.

La conséquence d'une telle initiative mettrait fin à toutes les prérogatives financières du préfet de département. Autrement dit, le préfet ne pourrait plus faire valoir de fait, sa fonction d'ordonnateur secondaire.

Récemment placé sous l'autorité hiérarchique du préfet de région, quel rôle le préfet du département pourrait-il encore espérer exercer si les fonctions financières lui échappent ?

Pour FO, l'avenir des préfectures serait donc inévitablement posé à terme ou du moins de ce qu'il en restera.

D'ailleurs cela confirmerait bien, quelque part, les propos de M. Claude GUEANT, Secrétaire général de l'Élysée, qui ne voyait avec la RGPP que 21 préfets avec qui dialoguer lors de l'interview qu'il a accordé à France-Soir la semaine dernière.

**FO a demandé à l'administration centrale  
une réunion d'urgence sur ce sujet important pour  
l'avenir des préfectures.**

<sup>1</sup> Application informatique financière qui assure la gestion des dépenses, des recettes non fiscales et de la comptabilité de l'Etat conformément aux dispositions de la LOLF